

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 25 mars 2010

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 128 membres.

• **Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Roland BLUM - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Frédéric DUTOIT - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Charles VIGNY - Clément YANA.

• **Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Mireille BALOCCO représentée par Jérôme ORGEAS - Jean-luc BENNAHMIA représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Alexandre BIZAILLON représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Olivier BLANC représenté par André ESSAYAN - Jean-Louis BONAN représenté par Jacqueline MAURIC - Sylvia BONIFAY représentée par Pascal GILLET - Joëlle BOULAY représentée par Jean-Pierre FOUQUET - Xavier CACHARD représenté par Jean-Marc BENZI - Gérard CHENOZ représenté par Maxime TOMMASINI - Eric DI MECO représenté par Myriam SALAH-EDDINE - Eric DIARD représenté par Robert HABRANT - Jacqueline DURANDO représentée par Christophe LOPEZ - Joël DUTTO représenté par Haouaria HADJ CHICK - Vincent GOMEZ représenté par Antoine LORENZI - Laurence JOUANDON représentée par Martine GOELZER - Mourad KAHOUl représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Alain LAURENS représenté par Guy PONTOUS - Christophe MADROLLE représenté par Pierre SEMERIVA - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Jean-Paul MARIA-FABRI représenté par Patrick BORE - Martine MATTEI représentée par Frédéric OUNANIAN - Jean-Louis MOULINS représenté par Gilles PAGLIUCA - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jean-Louis TIXIER représenté par Mireille FOURNERON - Jean VIARD représenté par Bernard MOREL - Jocelyn ZEITOUN représenté par Samia GHALI - Karim ZERIBI représenté par Eugène CASELLI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEV 001-1971/10/CC

■ Opération d'Intérêt National Euroméditerranée- Approbation d'une convention relative à la participation de Marseille Provence Métropole à l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée en 2010.
DGDDAT 10/4394/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Par la délibération n° ECO1/767/CC du 10 octobre 2005, le Conseil de Communauté a approuvé le protocole de partenariat de l'Opération d'Intérêt National Euroméditerranée pour la période 2006-2012.

Ce protocole a été signé par l'ensemble des partenaires le 15 décembre 2005 et organise les financements publics de l'Opération d'Intérêt National Euroméditerranée.

Ainsi en 2010, pour financer ses actions et opérations, l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée prévoit d'appeler un montant de 22,7 millions d'euros de participations auprès des partenaires publics de l'opération (Etat, collectivités locales, EPCI).

Ces opérations ont fait l'objet d'une discussion budgétaire au sein de l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée et chaque collectivité partenaire devra approuver les engagements financiers annuels qui lui incombent.

La participation proposée en 2010 pour la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole est évaluée à 4 millions d'euros, somme correspondant aux principes du protocole de partenariat 2006-2012 ainsi qu'aux besoins de financement du budget 2010 de l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée tel qu'adopté par son Conseil d'Administration dans sa séance du 10 décembre 2009 pour des montants de 57,6 Millions d'euros en autorisations de programme et de 42,4 Millions d'euros en crédits de paiement.

Ce budget 2010 de l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée reflète le démarrage des premiers grands travaux sous maîtrise d'ouvrage de l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée sur la cité de la Méditerranée et la Zac St Charles.

En effet en 2010 seront engagés les marchés de travaux de 3 secteurs sur 8 du boulevard du Littoral, les premiers marchés de travaux sur le secteur d'Arenc en accompagnement de la réalisation de la nouvelle station de tramway boulevard de Paris ainsi que l'engagement du marché de travaux de réalisation des aménagements définitifs du carrefour A7/Leclerc.

Voici les éléments caractéristiques des actions en 2010:

Joliette :

- Livraison du bassin de rétention de la place basse de la Méditerranée,
- aménagement de la phase 3A du boulevard de Dunkerque,
- installation de l'œuvre d'art sur la place Arvieux

Saint-Charles :

- démolition de la passerelle autoroutière prévue en Juillet 2010,
- élaboration du programme de la consultation de maîtrise d'œuvre de l'opération cœur de Zac,
- conception de l'aménagement de l'avenue Camille Pelletan,

CIMED :

- aménagement des abords de la tour CMA/CGM (voie nouvelle) et rue Louis de Grâce,
- participation financière avec MPM pour la réalisation des travaux d'équipement du tunnel de l'axe littoral sens Nord Sud et le démarrage des travaux du parking J4.

Renouvellement urbain :

- Poursuite des acquisitions foncières notamment sur les îlots ANRU,
- Engagement de l'opération d'aménagement Strasbourg/Roussel

Extension :

- Démarrage des études urbaines avec le maître d'œuvre lauréat du concours (mise à jour du plan guide, intégration d'études d'ouvrages primaires.)

Moyens généraux :

Augmentation du budget de développement économique avec le renouvellement 2010 des marchés de prospection sur le secteur multimédias et les zones géographiques Europe du Nord et Ile de France.

En 2010, le secteur de la formation fera l'objet d'une marche prospective renforcée sur l'extension, de même que le secteur du tourisme et ses développements connexes

La convention de financement proposée prévoit deux versements échelonnés sur appels de fonds de l'EPAEM correspondant aux besoins prévisionnels de l'EPAEM en 2010 ainsi qu'un compte rendu de l'exécution de cette convention qui sera présenté à l'issue de l'exercice budgétaire :

- 1^{er} versement de 2 000 000 Euros dès notification de la convention,
- 2^{ème} versement de 2 000 000 Euros en septembre 2010.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le décret n°95-1102 modifié du 13 octobre 1995 portant création de l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée ;
- Le décret n°95-1103 du 13 octobre 1995 inscrivant l'opération d'aménagement Euroméditerranée par les Opérations d'Intérêt National ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- Le protocole financier 2006-2012 du 15 décembre 2005 ;
- La délibération ECO 1/767/CC du 10 octobre 2005 approuvant le protocole de partenariat de l'Opération d'Intérêt National Euroméditerranée 2006-2012 ;
- La délibération ECO 1/170/CC du 30 mars 2006 portant approbation de l'autorisation de programme pour la période 2006-2012 ;
- La délibération du 10 décembre 2009 de l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée approuvant le budget 2010

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Le caractère essentiel de l'Opération d'Intérêt National Euroméditerranée

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la convention ci-annexée déterminant les conditions de participation de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole fixée à 4 millions d'euros au financement des opérations de l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée pour l'année 2010.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de la Communauté Urbaine – Sous-Politique B330 - Nature 20418 - Fonction 90 – Opération 2006/00005.

Pour Visa,
Le Conseiller Délégué à l'Economie

Guy TEISSIER

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développer l'économie et servir l'emploi

Francis ALLOUCH

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI